



Une réunion des membres du bureau a eu lieu le matin. Plusieurs points ont été évoqués :

- Suite à une éventuelle reprise du bureau de MANDELIEU par le CROS, le changement de siège social de la Ligue à FOS SUR MER devra être voté lors de la prochaine Assemblée générale.

- Le président fait un point sur la demande de subvention du conseil régional. Il avait demandé aux salariés de remplir leur partie afin de pouvoir relire le dossier avant l'envoi.

C. GEBLEUX donne sa partie, E. LABRUNE ne peut donner la sienne. Celui-ci met le président dans l'embarras, car sur le planning prévisionnel d'E. LABRUNE figurait l'envoi des fiches actions, la veille de la réunion. Celui-ci ne pourra donc pas le vérifier afin d'éviter les erreurs de la demande précédente, bloqué pour le travail pendant trois semaines.

✚ Rappel des différentes dates de réunion :

- Réunion du conseil de ligue :
 - 🕒 le 24 novembre 2018 à FOS SUR MER
 - 🕒 le 23 février 2019 à MANDELIEU
 - 🕒 le 11 mai 2019 à FOS SUR MER
 - 🕒 le 15 juin 2019 matin à MANDELIEU
- Réunion de la commission financière le 20 avril 2019 à FOS SUR MER
- Conseil fédéral pour le président, pour information au cas où les présidents de comités auraient des sujets à faire remonter à la fédération :
 - 🕒 les 16 et 17 novembre 2018
 - 🕒 les 11 et 12 janvier 2019
 - 🕒 les 5 et 6 avril 2019
- Assemblée générale de la fédération : les 18 et 19 mai 2019. Merci aux délégués de prévenir très rapidement de leur disponibilité.
- Assemblée générale de la Ligue le 15 juin 2019 à MANDELIEU

✚ Facturation - échéanciers :

Il a été décidé en réunion de bureau que les dates d'échéance pour la facturation des clubs seraient les suivantes :

- Echéance au 30 septembre avec un envoi à partir du 1^{er} octobre
- Echéance au 31 décembre avec un envoi à partir du 1^{er} janvier
- Echéance au 31 mars avec un envoi à partir du 1^{er} avril
- Solde au 30 juin avec un envoi à partir du 1^{er} juillet.

Il serait bien que les comités suivent les mêmes échéances, avec une facture où figurera la totalité des licences et autres ainsi que les versements effectués, ceci afin de faciliter le contrôle au niveau de la Ligue.

Les échéanciers concernant le pôle de BOULOURIS ont bien été respectés la saison dernière.

✚ Audit :

Lors de la dernière réunion, Eric BARTZ et Arnaud GEBLEUX ont été missionnés pour effectuer un audit sur le pôle de BOULOURIS. A. GEBLEUX n'avait pas compris que c'était un véritable audit et non un état des lieux, celui-ci se retire. E. BARTZ en présente le déroulement.

Présents :

- Th. ALBERTIN
- E. BARTZ
- J. BENADDI
- R. DEWARLINCOURT
- G. FARCE
- M. FELICI
- A. GEBLEUX
- F. HENRY
- N. IONNIKOFF
- A. KRİKORIAN
- JM. LAUGA
- G. LONGETTI
- A. PIETRI
- S. POIRRIER
- S. TRENS
- I. WEGEL

Excusés :

- M. DELORME
- M. DORDOR
- S. MOUCADEL
- M. VASSALO

Absents :

- S. PERRET

Invités :

- E. LABRUNE
- C. GEBLEUX
- O. SKENADJI



Dans un premier temps, Il attendra la lettre de mission contenant le libellé de la mission, les objectifs, les champs d'intervention, la période d'intervention ainsi que le responsable et l'équipe d'auditeurs pour commencer.

Il propose aux membres du comité directeur de compléter l'équipe d'auditeurs. Devant l'absence de candidat, il se tournera vers des personnes extérieures.

Le travail sera présenté le 11 mai 2019 pour une présentation lors de l'Assemblée générale.

Le choix politique sera défini après cet audit, pour travailler sur la saison 2019/2020.

- ⇒ Vote pour que la lettre de mission soit confiée à E. BARTZ : oui à l'unanimité.
Pour l'audit financier, il faudra attendre la proposition d'E. BARTZ

🚩 Pôle de BOULOURIS :

8 stagiaires sont suivis cette saison 2018/2019, dont 4 ultra-marins :

- En pension complète :
 - 📍 Colyne FOLIO
 - 📍 Antoine RAZAFINARIVO
 - 📍 Aurélien TURPIN
 - 📍 Mahé BLIN
 - 📍 Evan TELO
 - 📍 Emma GIANELLI
- En suivi rapproché (un mardi sur deux et le vendredi) :
 - 📍 Diwan LETERME
- En externat :
 - 📍 Théo FENOCCHIO

🚩 Equipe Technique Régionale :

- Bon suivi des stages, avec les comptes rendus établis. Pour information, la facturation des cadres passe obligatoirement par une validation d'O. SKENADJI ainsi qu'E. MASSON pour les stages détection et E. ANGLES pour les stages élites. Les factures du CREPS sont vérifiées par E. ANGLES.
- Point sur les aides PPF : Comme la saison dernière, une liste a été élaborée avec des aides différentes selon les profils :
 - 📍 Joueurs listés ministériels : Fabio RAKOTOARIMANANA et Hugo DESCHAMPS : 1250 €
 - 📍 Joueurs hors structure et sortis des listes ministériels : Tom CUTILLAS, Matéo ALONSO et Damien REYNAUD : 750 €
 - 📍 Ylan BATIX : 1250 €
 - 📍 Colyne FOLIO et Emma GIANELLI : 1000 €
 - 📍 Antoine RAZAFINARIVO, Evan TELO, Diwan LETERME et Alexandre BARTZ : 1000 €
 - 📍 Meilleurs 2008-2010 : enveloppe supplémentaire de 300 € pour aide à l'entraînement, cumulable avec les 15 € d'aide par jour pour les stages.

Soit un total de 16000 € pour 26 enfants.

- ⇒ Vote : oui à l'unanimité.

Pour information, les parents qui ne se servent pas de la totalité de l'enveloppe ne se verront pas la somme cumulée. Le reste servira à amener des enfants sur une compétition ou autre situation particulière.



✚ Formations :

- DJEPS : Armand MORENO qui était en session de rattrapage a obtenu son examen. Par contre, Hédi JANVIER a échoué.
- BPJEPS :
 - ① une convention entre la Ligue OCCITANIE et la Ligue PACA va être signée dans le cadre de la formation. Une partie de la formation (100 heures) se déroulera dans les locaux de FOS SUR MER.
 - ① Les interventions seront facturées 30 € de l'heure. Pour information, les interventions des salariés du CD 13 pour cette formation ne font pas parties de la convention signée avec le CD 13.
 - ① La location de salle sera facturée 20 € de l'heure. La moitié sera reversée au CD13 qui supporte 50 % de tous les frais (loyer, photocopies, électricité, aménagement de la salle de formation,...).

Cette formation est une nouvelle opportunité pour la Ligue d'avoir des recettes. Il faut donc encourager les clubs à inscrire des jeunes.

✚ Points divers :

- Mutations : les membres du bureau, en réunion du matin, ont décidé qu'à compter du 1^{er} octobre 2018, le paiement des mutations exceptionnelles devient obligatoire avec le départ du dossier. Dès réception du dossier sur le site SPID, un mail sera envoyé pour règlement de la somme par chèque ou virement. La mutation, si celle-ci est accordée, sera validée dès réception du règlement financier.
A partir de la saison prochaine, il en sera de même pour les mutations ordinaires. Par contre, les imputations seront saisies à partir du 1^{er} juillet.
- Colloque des JA à SALON : il s'est très bien passé avec 60 inscrits. Celui-ci aura lieu à FREJUS la saison prochaine.
- JA du championnat par équipes : pour inscrire une équipe, il faut obligatoirement saisir le nom d'un JA sur le questionnaire. Il doit être différent par équipe inscrite. Un mail sera envoyé à tous les clubs qui ne sont pas en règle. Pour information, ils sont exposés à 100 € d'amende car pour être en conformité avec la FFTT et la Ligue, toute équipe inscrite en régionale doit posséder un JA par équipe engagée et une équipe inscrite au championnat jeune (départemental ou régional). Sinon dans l'ensemble toutes les rencontres sont pourvues en JA1 pour la première phase. Le nouveau système d'appel à candidature fonctionne plutôt bien.
- Le responsable de la commission arbitrage, Nikita IONNIKOFF, demande le passage de la prestation des arbitres à 20 €, contre 15 € à ce jour.

⇒ Vote : oui à l'unanimité



4

- Gestion des cartons. Les responsables doivent avertir par mail le joueur concerné, dès qu'un carton a été signalé.
- Championnat par équipes : modification du règlement : les féminines sont autorisées à participer au championnat masculin sans maximum, 4 filles pourront donc jouer dans une même équipe.
- Proposition d'un championnat féminin déconnecté du championnat masculin, sur deux journées de regroupement par secteur proche de département. A la fin de la saison, une finale sera disputée en même temps que la journée des titres régionaux. Les trois dates possibles : 24 février ou 3 mars, le 5 mai et le 26 mai. Par contre, si une équipe veut évoluer en championnat féminin niveau N3, il faudra qu'elle s'engage en championnat féminin car la proposition ci-dessus est vraiment déconnectée du championnat féminin fédéral.

⇒ Vote : oui à l'unanimité.

- Journée des titres : au niveau national, il faut avoir au moins fait deux rencontres pour être autorisé à jouer. Au niveau régional, un joueur non qualifié pourra participer à condition qu'il ait un classement inférieur ou égal au joueur absent.

⇒ Vote : oui à l'unanimité.

- La saison dernière, deux membres du conseil de ligue ont démissionné, ce qui implique qu'il faut remplacer deux responsables de commission : Etienne RAOUL et Frank CUSSY.

Ⓢ Commission vétérans : le responsable sera Michel VASSALO

Ⓢ Statuts et règlements : comme personne ne se porte candidat, Thierry ALBERTIN assurera l'intérim pour remettre les règlements à jour. Par contre, pour la validation des mutations, Jean Marie LAUGA s'est proposé pour en prendre la responsabilité.

- Commission sport UNSS : rapprochement entre les académies AIX-MARSEILLE et NICE au niveau d' l'UNSS lycée. Les arbitres pourront devenir arbitre régional.

Fin : 18 heures 45.